

---

## Atelier local

**Votre organisation / juridiction : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée (SPIP 85)**

**Date de l'atelier : 23 Novembre 2021 - 14h**

**Nombre de participants à l'atelier : 17**

**Informations sur les participants** <sup>1</sup> : 7 représentants de l'administration pénitentiaire, 3 magistrats, quatre partenaires associatifs et institutionnels, un élu, deux étudiants en droit. Hormis les étudiants, tous les partenaires et professionnels partagent une expérience professionnelle ancrée.

*Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.*

### Restitution des échanges :

Thématique : Pilotage des organisations	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Comment donner de la cohérence au maillage territorial des services judiciaires pour gagner en efficacité et lisibilité ?	- faire correspondre le fonctionnement institutionnel du ministère de la justice à son découpage administratif. Ex : tribunal judiciaire de La-Roche-sur-Yon dépend de la cour d'appel de Poitiers alors que le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la protection judiciaire de la jeunesse, entre autres, dépendent respectivement de leur direction interrégionale de Rennes.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'échelon départemental comme échelon de proximité pour rendre l'action de la justice plus efficace.</li>   <li>- maintenir les lieux de permanences externalisés des services pénitentiaires d'insertion et de probation qui permettent de couvrir le territoire, d'aller vers le justiciable et de faire du lien avec les partenaires locaux.</li>   <li>- prévoir régulièrement un temps d'information auprès des élus.</li> </ul>
<p>Comment permettre aux justiciables une meilleure compréhension du fonctionnement de l'institution ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mineur victime ; mettre en place un accompagnement concret pour leur expliquer ce qu'est un procès, en quoi consiste la peine de l'auteur et pour répondre à leurs interrogations, en amont du procès.</li>   <li>- dégager du temps aux professionnels pour qu'ils puissent présenter leurs missions aux partenaires.</li>   <li>- dispenser un enseignement sur le fonctionnement de la justice et les procédures à l'attention de tous les lycéens dans tous les lycées. Sensibilisation « les fondamentaux du droit et de la procédure » dans le tronc commun des secondes, puis en option les autres années.</li>   <li>- favoriser l'accès physique aux institutions grâce à la prise en charge de tickets de transport.</li> </ul>
<p>Quelles évolutions apporter à la communication institutionnelle de l'institution judiciaire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la visibilité / faire connaître le service d'accès unique du justiciable (SAUJ) afin que le justiciable ait une information en temps réel de l'état de sa demande et des réponses à ses questions. / Mettre des affichages devant les juridictions, distribuer</li> </ul>

des flyers. / Modifier le nom du SAUJ pour que ce soit plus parlant.

- abonder le budget du ministère de la justice en matière d'accès aux droits pour améliorer la communication sur la justice.

- communiquer sur les dispositifs déjà existants.

- pérenniser les dispositifs existants en augmentant les moyens (point d'accès au droit - PAD, maison de la justice et du droit - MJD) ; stopper l'inflation législative.

- comment concilier la nécessaire humanisation de la justice avec le développement de la numérisation ? Attention à la contradiction : il est difficile d'améliorer la communication si on la déshumanise.

- déployer le numérique en détention pour favoriser l'accès aux démarches (pôle emploi, permis, etc).

- professionnaliser les équipes à la communication.

- établir une cartographie des services / dispositifs existants sur des thématiques ciblées et des secteurs géographiques donnés.